



Extrait du registre des délibérations Réunion du 02 juin 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le deux juin à 18 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 26 avril 2022.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE

Absents excusés :

Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI – donne procuration à M. Alessandro BERNARDI
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

N° 2022- 12

OBJET : NOUVELLES ORIENTATIONS DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

La convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) actuelle prendra fin le 31 décembre 2022. Durant le second semestre 2022 s'entameront les échanges avec le Ministère de la Culture pour le renouvellement du label SMAC et avec l'ensemble des signataires pour le renouvellement de la CPO.

Durant la CPO actuelle (2019-2022), le contexte a profondément changé :

- Des projets de lieux de diffusion ou de rénovation voient le jour entre 2022 et 2023 à proximité du Gueulard Plus : L'Arche, la salle de musiques actuelles de Longwy, l'agrandissement de La Passerelle de Florange et potentiellement, une salle de 5000 places à Amnéville ;
- La pandémie a bouleversé les habitudes, provoqué une perte et un vieillissement du public, il faudra donc œuvrer pour reconstituer un public ;
- Le pouvoir d'achat du spectateur en diminution et donc le budget « déplacement » potentiellement impacté ;
- Le public ne se déplace plus pour de la découverte et de l'émergence, et il est disparate selon les esthétiques ;
- Des compétences administratives, techniques et artistiques ont été perdues durant la pandémie, créant des manques de compétences et donc de personnel, dans un secteur à forte densité de salles de diffusion, cela provoque des tensions ;

Afin de tenir compte de ce nouveau contexte, la Directrice propose de faire évoluer certains axes du projet artistique et culturel du Gueulard Plus et notamment :

- L'ancrer sur son territoire d'implantation et développer une coopération avec les acteurs culturels et économiques locaux du Val de Fensch, et plus globalement de la Lorraine du Nord et du transfrontalier ;
- Renforcer le lien entre création et habitants notamment en mêlant pratiques professionnelle et amateurs comme fil conducteur artistique et culturel ;
- Développer davantage de solidarité en faveur des personnes fragilisées et favoriser l'accès à la musique pour les publics empêchés ;
- Redéfinir son projet d'accompagnement en faveur des groupes locaux et régionaux, former les artistes régionaux à la pédagogie et à la médiation ;
- Favoriser la rencontre des mondes et des cultures dans toute leur diversité à travers une programmation innovante
- Inscrire le projet de l'établissement dans une démarche de développement durable notamment en termes de parité, d'accès à la culture pour tous, de management, de gouvernance et de transition écologique.

Après entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les nouvelles orientations du projet artistique et culturel

DEMANDE à sa Directrice de les décliner dans la rédaction du projet artistique et culturel dans le cadre du renouvellement du label SMAC

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 3
Membres absents excusés : 2
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 07 juin 2022

Le Président,
Alessandro BERNARDI

